

Rapport n° 390/2003, page 1 sur 18

RESEAU DE CONTROLE DES C.E.T. EN REGION WALLONNE

C.E.T. DE CRONFESTU

Rapport de contrôle

Phase de réhabilitation : état des lieux des travaux

Avril 2003

**C.COLLART
P. DENGIS**

Coordonnées

ISSeP (Institut Scientifique de Service Public)

Rue du Chéra, 200

B4000 LIEGE

Tél. : + 32 4 229 83 11

Fax : + 32 4 252 46 65

Adresses E-mail :

p.dengis@issep.be

c.collart@issep.be

Table des matières

1. Introduction
2. Historique
3. Première campagne de contrôle : caractérisation du site avant sa réhabilitation
4. Travaux d'aménagement
5. Montage photographique
6. Evolution de la qualité des eaux souterraines
7. Puits de détection de gaz implantés en bordure du C.E.T.
8. Conclusions

1. Introduction

Le réseau de contrôle des C.E.T. en Région wallonne a été mis en place en 1998 ; la gestion en a été confiée à l'ISSeP. Dans ce cadre, une première campagne de mesures des nuisances induites par ces décharges a été réalisée sur les sept centres d'enfouissement technique repris dans ce réseau : Mont-Saint-Guibert, Hallembaye, Cour-au-Bois, Froidchapelle, Cronfestu, Belderbusch et Champ de Beaumont. Un premier état des lieux de chaque site a pu ainsi dressé.

Concernant le C.E.T. de Cronfestu, cette première campagne s'est déroulée essentiellement afin de caractériser l'incidence environnementale du C.E.T. avant le début des travaux de réhabilitation du site.

Théoriquement, les travaux devaient être terminés pour fin 2001 ; la seconde campagne menée par l'ISSeP aurait dès lors permis de mesurer l'impact des aménagements réalisés. Etant donné qu'en date du 20 mars 2003, l'aménagement final n'est toujours pas terminé, nous avons jugé qu'il était un peu hâtif de réaliser une campagne complète de contrôle ; celle-ci est donc reportée à la fin des travaux.

Le présent rapport concerne donc un descriptif détaillé de l'avancement des travaux réalisés jusqu'à présent.

2. Historique

Le Centre d'Enfouissement Technique de Cronfestu est une décharge de classes 2 et 3, gérée par l'Intercommunale IDEA (Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons – Borinage – Centre) depuis 1962. [Le plan général du site](#) est repris sur la figure 1. En 1994, le dépérissement d'arbres ceinturant le site et de cultures agricoles situées le long du chemin des Chauffours, a éveillé l'attention de la Division de la Police de l'Environnement de la Région wallonne (DPE). Divers forages ont montré la présence de biogaz dans le sol à l'extérieur du site.

L'Intercommunale a reçu une injonction émanant de la DPE afin de mettre tout en œuvre pour capter et détruire le biogaz.

Le 03 novembre 1994, le Centre d'Enfouissement Technique de Cronfestu est fermé par décision de la Division de la Prévention des Pollutions, décision confirmée par Arrêté Ministériel du 14 novembre 1994.

Afin de permettre à l'exploitant de poursuivre ses activités futures, une étude d'incidences est prescrite, déterminant les nouvelles modalités d'exploitation, notamment au niveau du pompage des gaz produits par la masse de déchets : mise en place d'un réseau de dégazage et valorisation du biogaz (torchère ou moteur).

Le 29 août 1996, l'Arrêté de la Députation Permanente de la Province du Hainaut autorise à nouveau l'exploitant IDEA à poursuivre son exploitation du C.E.T. de classe 2 afin de réaliser le dôme final avec des déchets ménagers et de réhabiliter définitivement le site.

Suite aux différents recours introduits contre cette décision, un nouvel arrêté ministériel datant du 13 janvier 1997 modifie l'autorisation d'exploitation du C.E.T. : en vue de réhabiliter le site de Cronfestu, seuls seront admis des déchets de classe 3 (déchets inertes).

Suite à cette décision, l'Intercommunale a cessé toute activité d'enfouissement de déchets et a laissé le site à l'abandon. D'un autre côté, elle présentait à l'Administration un cahier des charges relatif au projet de réhabilitation

Ce cahier, après modifications partielles, a été accepté en septembre 2000. Les travaux ont débuté dès le mois de novembre 2000 et devaient théoriquement être terminés pour fin de l'année 2001.

3. Première campagne de contrôle : caractérisation du site avant sa réhabilitation.

La première campagne de contrôle menée par l'ISSeP s'est déroulée fin 2000 : seuls les travaux de déboisement avaient débuté. [Le rapport ISSeP n° 672/2001](#) relatif à cette campagne de mesures est repris sur le même site internet.

L'étude a abordé deux volets ; le premier est relatif à l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surface aux environs du C.E.T. :

- ❑ Contrôle de la validité des analyses des eaux souterraines effectuées dans le cadre de l'autocontrôle imposé à l'exploitant IDEA. Dans le cadre des opérations d'échantillonnage de cette campagne de contrôle, l'ISSEP était présent et des échantillons d'eaux souterraines ont été prélevés en doublons pour être soumis à une analyse contradictoire.
- ❑ Des sources et eaux de surface répertoriées aux alentours du CET, seul le ruisseau « La Haine » a retenu notre attention et a fait l'objet d'analyses.

Quant au deuxième volet, il aborde les nuisances produites par les effluents gazeux :

- ❑ La recherche des éventuelles fuites de biogaz sur et aux alentours du C.E.T. au moyen d'un appareil portable à ionisation de flamme FID-PORTAFID M2 selon un quadrillage de 20 m de côté. Une cartographie des émissions de surface a ainsi pu être dressée.

- ❑ La migration du biogaz dans le sol environnant le C.E.T. (essentiellement le chemin des Chauffours) a été constatée en 1994 et est à l'origine de la fermeture de la décharge. Afin de rechercher si une éventuelle migration est toujours observée, des puits de détection de gaz ont été forés jusqu'à 4 m de profondeur aux abords immédiats du site et font l'objet de mesures régulières par notre Institut.
- ❑ L'analyse de la qualité de l'air ambiant atmosphérique dans l'environnement proche du C.E.T. grâce à l'installation d'un laboratoire mobile contenant différents analyseurs à l'extrême Nord-Ouest du site. Il est ainsi implanté en aval par rapport aux vents dominants.

De cette campagne de contrôle, nous avons pu dresser un état initial de l'environnement avant les travaux de réhabilitation.

Dans la limite des investigations menées en 2000, il apparaît que la Haine reçoit tant les eaux de ruissellement du C.E.T. de Cronfestu et de la décharge UNERG contiguë que celles des zones d'habitats, des zones industrielles et agricoles situées en amont. Les résultats des analyses n'ont pas permis de mettre en cause directe le C.E.T. de Cronfestu. On observe néanmoins une augmentation de la concentration de certains polluants entre le point amont et le point aval de prélèvement sur ce ruisseau.

En périphérie du C.E.T., dix piézomètres ont été forés et sont repris dans l'autocontrôle imposé à l'exploitant. Ils sont tous implantés dans l'aquifère des craies du Bassin de Mons et sont numérotés de 1 à 10. [La carte hydrogéologique](#) reprend l'implantation de ces piézomètres. L'examen de cette carte nous apprend que le sens des écoulements souterrains est dirigé vers l'Est ; les piézomètres P1 et P2 peuvent donc être considérés comme référence, les autres piézomètres étant situés en aval piézométrique par rapport au centre d'enfouissement technique.

Le contrôle de l'échantillonnage et l'analyse des eaux piézométriques effectuées sur les doublons prélevés montrent la bonne qualité des prélèvements et ne pointent que quelques petites divergences entre les deux laboratoires.

L'analyse des eaux souterraines souligne des teneurs élevées de certains paramètres pour le piézomètre P5 (conductivité, chlorures, azote Kjeldahl, manganèse) ; celui-ci se situe entre la décharge UNERG et le C.E.T. de Cronfestu. En aval piézométrique par rapport à P5, se trouve le piézomètre P4 qui présente également des concentrations un peu plus importantes. Par contre, pour le piézomètre P6, situé dans le même sens d'écoulement des eaux, mais à une centaine de mètres plus loin, cette augmentation des teneurs des paramètres n'est plus constatée.

Le contrôle des émissions surfaciques a permis de mettre en évidence deux petites taches dont l'intensité était supérieure à 1000 ppm : il s'agissait d'une zone où une crevasse s'était formée et l'autre où le recouvrement des déchets était très sommaire.

Les mesures effectuées tant au niveau du sol que du sous-sol ont confirmé la migration latérale du biogaz vers l'extérieur du C.E.T., le long du Chemin des Chauffours, à hauteur d'arbres qui dépérissent. C'est déjà à cet endroit que des mesures positives avaient été repérées en 1994. D'autres zones à l'extérieur du site ont présenté une réponse positive mais de moindre intensité. Des mesures mensuelles sont toujours réalisées actuellement ; le constat de ces observations est présenté dans le chapitre 7 de ce rapport.

Le laboratoire mobile installé au Nord-Est a permis de distinguer du bruit de fond, un apport en méthane du au centre d'enfouissement technique. Par rapport à d'autres C.E.T. de ce réseau, les valeurs enregistrées montrent que les niveaux atteints peuvent, pour tous les polluants mesurés, être considérés comme faibles.

L'état des lieux étant ainsi établi, une seconde campagne de contrôle permettra d'apprécier l'impact des travaux de réhabilitation tant au niveau de la qualité de l'eau que de la qualité de l'air.

4. Travaux d'aménagement.

Le réaménagement du C.E.T. de Cronfestu a pour objectif de limiter les infiltrations d'eau de pluie dans la masse de déchets ainsi que la mise en place d'un réseau de dégazage permettant de pomper le biogaz produit par les déchets.

Les aménagements suivants ont été réalisés :

- ❑ la pose d'une couverture de faible perméabilité, limitant les infiltrations et permettant le ruissellement des eaux vers la périphérie du site
- ❑ la création de fossés de collecte des eaux de ruissellement à la périphérie du site, permettant l'évacuation en continuité vers les deux points bas du terrain naturel, situés au niveau de la zone torchère et au niveau du bassin d'infiltration.
- ❑ le forage des puits de gaz au travers de la masse de déchets et l'installation du réseau de collecte du biogaz ainsi que l'implantation d'une torchère afin de brûler le biogaz.
- ❑ l'aménagement d'une piste d'accès en bordure de site, mise en végétation, et mise en place de clôtures et de portails.

La réalisation de ces ouvrages a été faite en plusieurs étapes :

1. Travaux préparatoires : défrichage, déboisement, évacuation des souches et troncs
2. Terrassements : de façon à obtenir un reprofilage des talus et du dôme, il a d'abord été procédé à une reprise maximale des matériaux déjà mis en place et récupérables pour les travaux de réhabilitation : récupération de l'argile, des cailloux et schistes gréseaux, des grès concassés, des terres de seconde catégorie et des terres arables.

Les déchets excavés ont été réutilisés sur le site, régalez et ont constitué la surface de reprofilage du site.

Concernant le réseau de dégazage mis en place initialement et qui n'est plus fonctionnel depuis quelques années, les éléments ont été démantelés.

3. Couverture : la couverture est composée de haut en bas :
 - ❑ 0,5m de terre arable
 - ❑ 0,5m de terre de seconde catégorie
 - ❑ un géotextile anticontaminant
 - ❑ une couche drainante supérieure : 0,2 m de matériaux de perméabilité supérieure à 1.10^{-2} m/s
 - ❑ un géotextile anticontaminant
 - ❑ 0,6 m d'argile de perméabilité supérieure à 1.10^{-9} m/s
 - ❑ un géotextile anticontaminant
 - ❑ une couche drainante inférieure : 0,2 m de matériaux de perméabilité supérieure à 1.10^{-3} m/s
 - ❑ un géotextile anticontaminant
 - ❑ 0,2 m de matériaux fin : craies et limons
 - ❑ déchets

4. Assainissement pluvial

Sur la totalité de la périphérie du C.E.T., des fossés étanches ont été réalisés en godet classique ; ils ont été rendus étanches par la pose d'un film en polypropylène.

Ces fossés sont profilés de façon à assurer la continuité des écoulements vers les exutoires situés, d'une part au niveau de la nouvelle torchère, d'autre part au niveau du bassin d'infiltration.

Une zone d'emprunt et un bassin d'infiltration ont été créés dans la zone Sud du site de façon à :

- éloigner le point bas existant des déchets
- gérer les eaux de ruissellement extérieurs au site
- recueillir une partie des eaux de ruissellement de la couverture

Au niveau de la torchère, les eaux sont évacuées via un collecteur vers le fossé agricole du chemin des Chauffours ; l'exutoire final de ce fossé est la Haine.

Ces différents aménagement sont repris sur la [figure 2](#).

5. Réseau de dégazage

Afin de pomper au maximum le biogaz produit par la masse de déchets, l'intercommunale IDEA a réalisé un nouveau réseau de dégazage composé de :

- puits verticaux et de drains horizontaux permettant le captage du biogaz
- nourrices de collecte du biogaz, aussi appelées « manifold »
- de conduites de transport du biogaz
- d'une unité de traitement du biogaz
- d'une torchère

Cinquante-six puits ont été forés sur l'ensemble du C.E.T. de Cronfestu ; leur implantation est également reprise sur [la figure 2](#). Les condensats sont infiltrés dans la masse de déchets. Les puits sont reliés par des conduites posées à même le sol et sont reliés vers des manifolds qui se connectent eux-mêmes à deux collecteurs périphériques envoyant le biogaz vers la torchère. Ces deux conduites périphériques sont posés sur rail et piquets réglables en bordure de la piste.

L'ensemble du réseau sera mis en dépression afin de provoquer l'aspiration du biogaz, l'objectif étant de garder une vitesse constante dans les canalisations.

Le traitement adopté est le brûlage du biogaz dans une torchère ; elle est implantée à l'extrémité Ouest du site.

Actuellement tout le réseau de dégazage est installé sur le site, les premiers essais de mise en fonctionnement devraient commencer tout prochainement.

6. L'aménagement final consiste en :

- la réalisation d'une plate forme d'entrée
- la réalisation de la piste d'accès périphérique
- la mise en place d'une clôture au pourtour du site ainsi qu'un portail à l'entrée du site et un autre afin d'accéder à l'unité de traitement du biogaz via la rue des Chauffours.
- la mise en végétation comporte une couverture herbacée sur la totalité du site ainsi que la création de haies en pourtour du dôme

7. Récupération des lixiviats.

A l'origine aucune protection du fond et des flancs de la décharge n'avait été prévue en son temps, les déchets ont donc été déposés à même le sol. Les lixiviats produits ne sont pas récoltés via un système de drains, aucune station d'épuration n'est installée.

Il est vraisemblable que les lixiviats puissent en partie atteindre la nappe de la craie. La couverture finale posée sur les déchets limitera les infiltrations d'eau de pluie et donc limitera la production de lixiviats au cours du temps.

8. Etat des lieux des travaux.

Les travaux de réhabilitation sont pratiquement terminés : le réseau de dégazage est installé, sa première mise en fonctionnement devrait débuter dans le courant du mois d'avril ;

les fossés de collecte des eaux de ruissellement sont creusés et opérationnels,

la couverture finale (terre arable) est installée, une partie du site est déjà réensemencée, la piste périphérique est praticable, les clôtures et portails sont installés.

Les derniers aménagements extérieurs se terminent.

5. Montage photographique

Le Centre d'enfouissement technique de Cronfestu ayant fait l'objet de nombreuses visites de l'ISSeP, il nous a été possible d'établir un montage photographique illustrant les différentes phases d'aménagement au cours de ces trois dernières années.

L'angle de prise de vue de chaque photo est reprise sur la [figure 3](#) suivante.

6. Evolution de la qualité des eaux souterraines

L'autocontrôle des eaux souterraines est réalisé deux fois par an (en mars et en septembre) par l'exploitant. Le laboratoire agréé CERACHIM de Mons en assure les prélèvements et les analyses. Les résultats sont collectés dans le dossier technique relatif à ce C.E.T.

Dix piézomètres ont été forés et sont repris dans l'autocontrôle ([carte hydrogéologique](#)).

Le piézomètre P9 a été démolé en 1998 et n'a toujours pas été remplacé. Quant au piézomètre P10, il n'existe aucune protection en fer autour du tube de forage ; il est actuellement obstrué et empêche tout prélèvement d'eau .

Des dernières campagnes d'autocontrôle, il ressort que l'on peut observer une relative stabilité des concentrations des paramètres mesurés.

Il faut cependant observer :

- ❑ Au niveau des piézomètres P1 et P2, situés en amont piézométrique du C.E.T. par rapport au sens d'écoulement des eaux souterraines, les teneurs mesurées sont faibles. A noter cependant que pour le piézomètre P1 situé près d'une ligne de chemin de fer, il présente constamment un dépassement en sulfates.
- ❑ Le piézomètre P3 montre généralement des valeurs assez faibles et constantes lors des diverses campagnes. A nouveau on peut observer des valeurs élevées en sulfates et même des dépassements de la valeur maximale admissible fixée à 250 mg/l.
- ❑ Les piézomètres P4, P5 et P6 sont tous implantés à proximité du C.E.T. Par rapport au sens d'écoulement des eaux souterraines, ils sont tous situés sur un même axe, P5 étant le plus en amont, entre le C.E.T. et la décharge UNERG, puis P4 implanté en bordure Nord-Ouest du CET et P6 foré à une centaine de mètres du site.

De cet alignement de puits, il ressort que le piézomètre P5 montre régulièrement des dépassements notamment pour la conductivité, l'azote Kjeldahl, l'azote ammoniacal et les chlorures. De plus, un dépassement ponctuel assez important en cyanures a été remarqué lors de la campagne de contrôle de mars 2002.

Le piézomètre P4, quant à lui, ne montre pas systématiquement des dépassements des normes admissibles mais on peut néanmoins observer une tendance à une augmentation des concentrations de quelques paramètres depuis 2001 ; c'est le cas notamment de la conductivité, de l'azote ammoniacal, de l'azote Kjeldahl, du carbone organique total (COT) et des chlorures.

Ces teneurs importantes ne sont cependant plus mesurées en aval. Ainsi le piézomètre P6 montre des valeurs moyennement faibles pour les différents paramètres.

- ❑ Quant aux piézomètres P7 et P8, assez éloignés du C.E.T., ils sont plus le reflet de l'impact de la décharge UNERG contiguë . En effet, ces deux puits sont directement en aval de ce

site et ne présentent pas d'observations particulières si ce n'est des dépassements ponctuels en sulfates.

Conclusions.

Une teneur élevée en sulfates semble s'observer sur une majorité des piézomètres implantés autour du C.E.T. de Cronfestu.

Les piézomètres P4 et P5 forés en bordure directe du C.E.T. montrent des valeurs élevées voire des dépassements pour quelques paramètres. Ils peuvent être le reflet de l'activité du C.E.T. et de son manque de protection initiale du fond et des flancs de la décharge.

7. Puits de détection de gaz

En 1994, suite à la découverte de biogaz dans le sol des parcelles voisines du C.E.T., une ceinture périphérique de 37 puits de contrôle du gaz fut installée par IDEA et fit l'objet de mesures bi-mensuelles. Nous ne connaissons pas la description technique de ces puits mais nous avons pu observer qu'ils étaient peu profonds – la profondeur variant de 60 à 90 cm-.

Nous estimons que la profondeur de ces puits est insuffisante.

C'est pourquoi, afin de détecter une éventuelle migration du biogaz produit par le C.E.T. dans le sol environnant le site, l'ISSeP a implanté une seconde série de puits de détection de gaz.

La figure 4 reprend la localisation des 19 nouveaux puits de gaz forés.

7.1. Description des forages.

Le forage par percussions est réalisé en battant une gouge dans le sol au moyen d'un marteau hydraulique jusqu'à 4 m de profondeur.

Ensuite, le trou est équipé d'un tube muni d'une crépine à son extrémité, l'ensemble étant noyé dans du sable classé et étanchéifié en surface par un bouchon de bentonite. Le tube émerge d'environ 20-30 cm et se termine par un dispositif à cannelure latérale ouverte qui permet de réaliser les mesures.

7.2. Principe des mesures.

Les mesures effectuées sur ces puits consistent dans la détection du gaz méthane, traceur du biogaz. La présence de méthane à ce niveau impliquerait une forte probabilité de migration de biogaz de la masse de déchets vers l'extérieur du site au travers du sol et/ou du sous-sol.

Pour ce faire, nous avons utilisé un analyseur de gaz à infra-rouge, de marque GEOTECHNICAL, de type GA90 1/1. Il permet de mesurer les concentrations en CH₄, CO₂ et O₂, soit les composés principaux du biogaz.

Pour rappel, le but de ces mesures n'est pas de quantifier la teneur en méthane observée dans les puits de gaz mais bien de déterminer la présence ou non de méthane dans le sol. En cas d'une réponse positive, ce dispositif nous permet uniquement d'apprécier une qualité de débit de diffusion : important, minime ou inexistant.

7.3. Résultats

Depuis leur forage, ces puits font l'objet de mesures régulières par l'ISSeP. L'intérêt est de suivre l'évolution de la détection du méthane, en y associant à chaque visite, un bref descriptif de l'avancement des travaux de réhabilitation ainsi que des observations relatives aux conditions météorologiques.

Le tableau 1 ci-dessous reprend les valeurs de la pression atmosphérique mesurées lors des différentes visites du C.E.T.

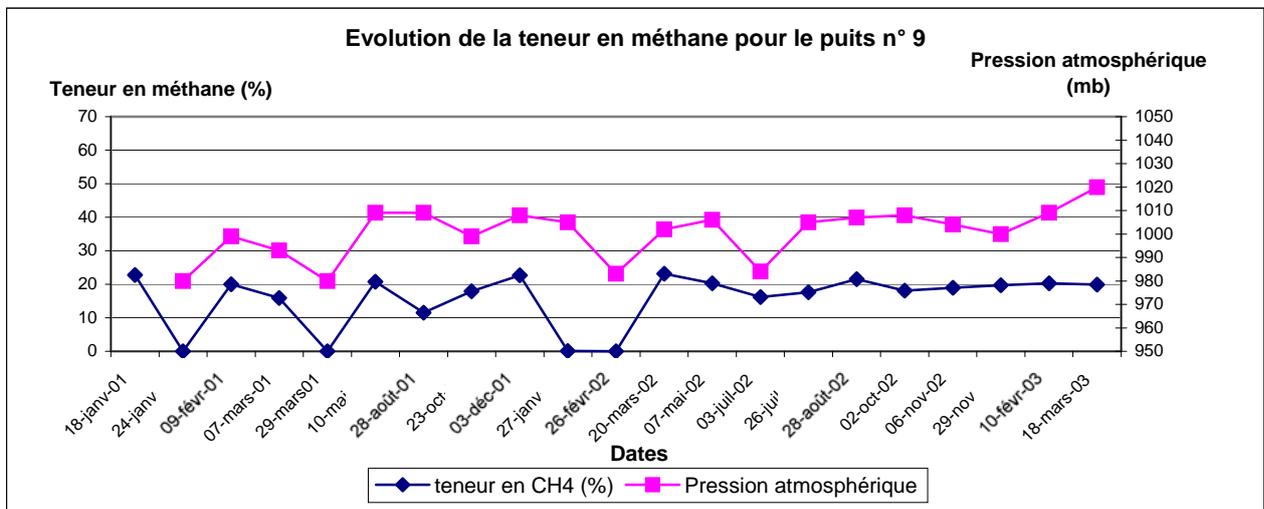
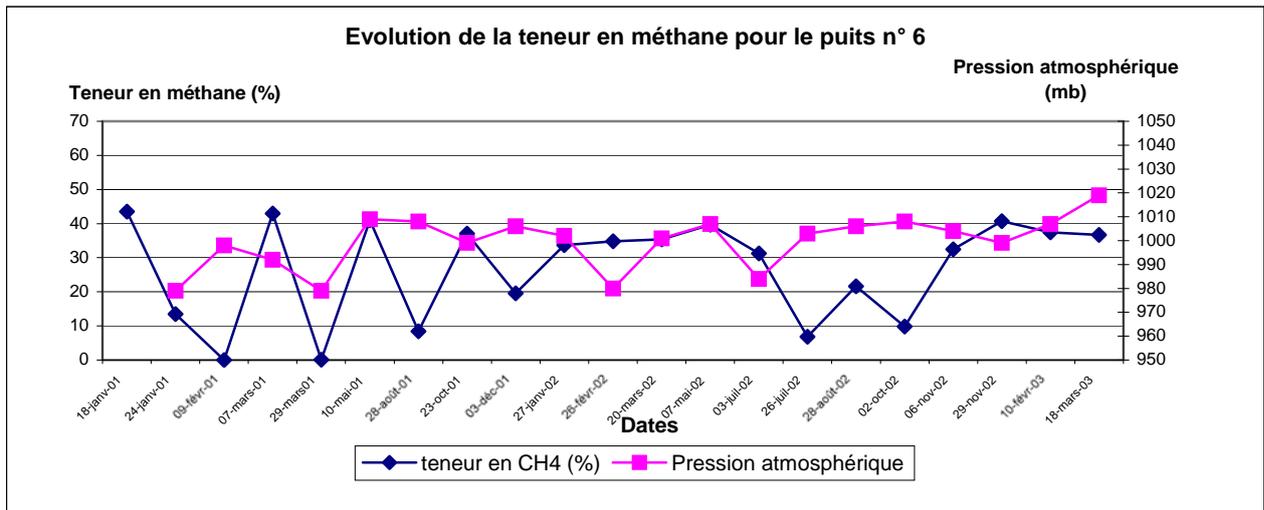
Dates des mesures	Pression atmosphérique observée mbar
18-janv-01	980
24-janv-01	999
9-févr-01	994
7-mars-01	981
29-mars-01	1009
10-mai-01	1010
28-août-01	1001
23-oct-01	1008
3-déc-01	1005
27-janv-02	1005
26-févr-02	983
20-mars-02	1002
7-mai-02	1006

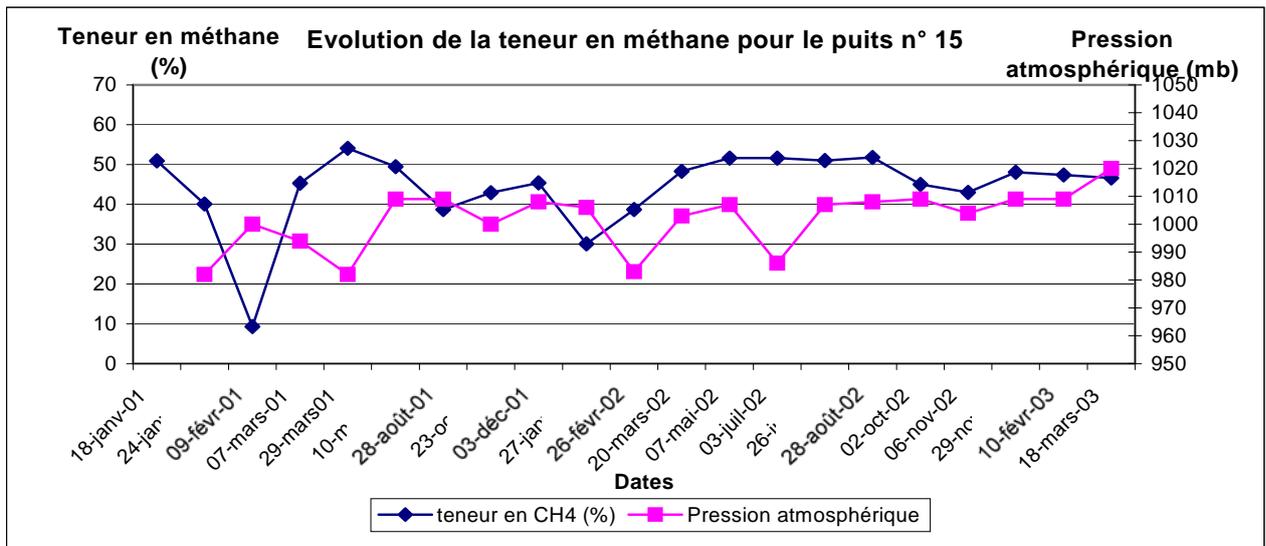
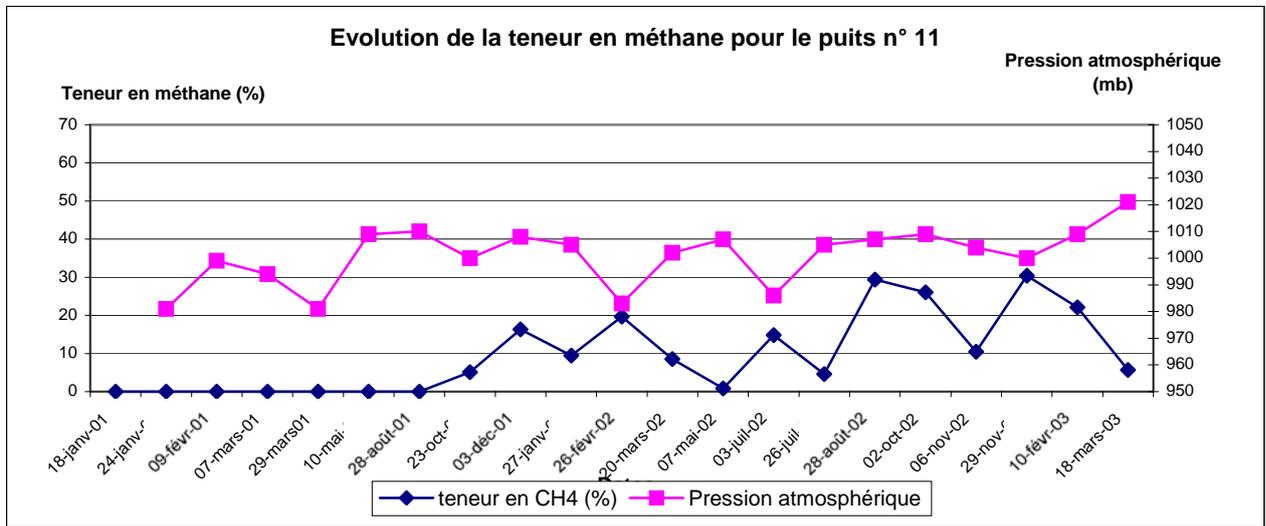
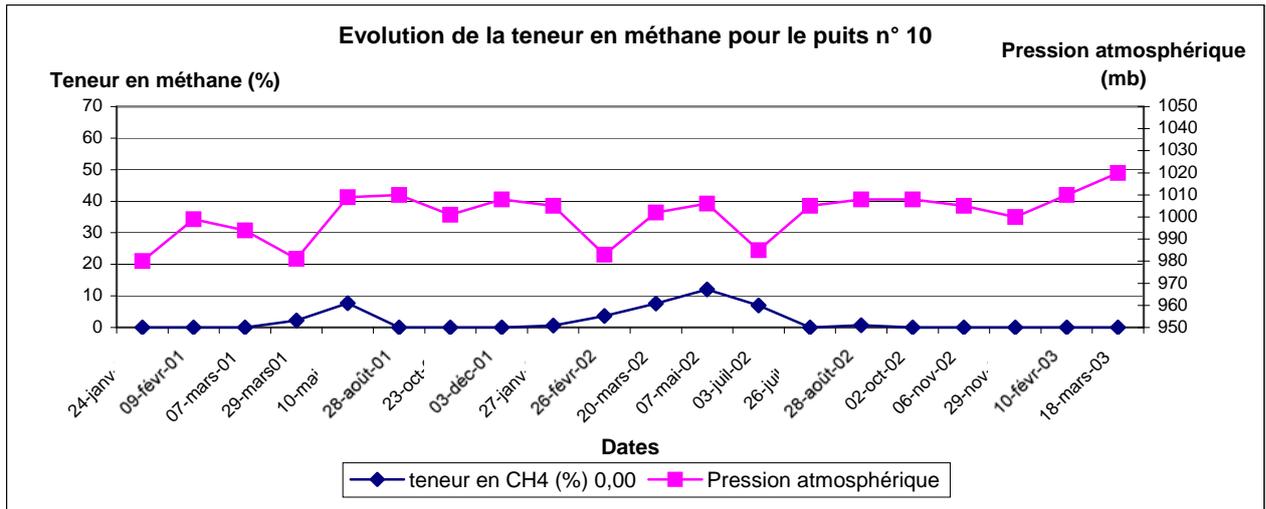
Dates des mesures	Pression atmosphérique observée mbar
3-juil-02	985
26-juil-02	1005
28-août-02	1008
2-oct-02	1008
6-nov-02	1005
29-nov-02	1000
10-févr-03	1010
18-mars-03	1020

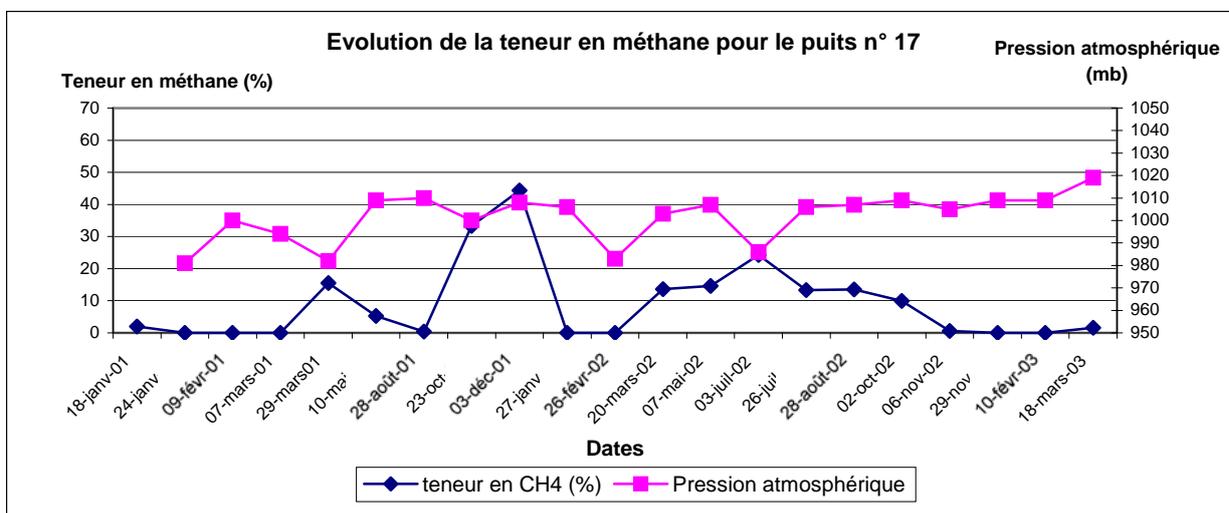
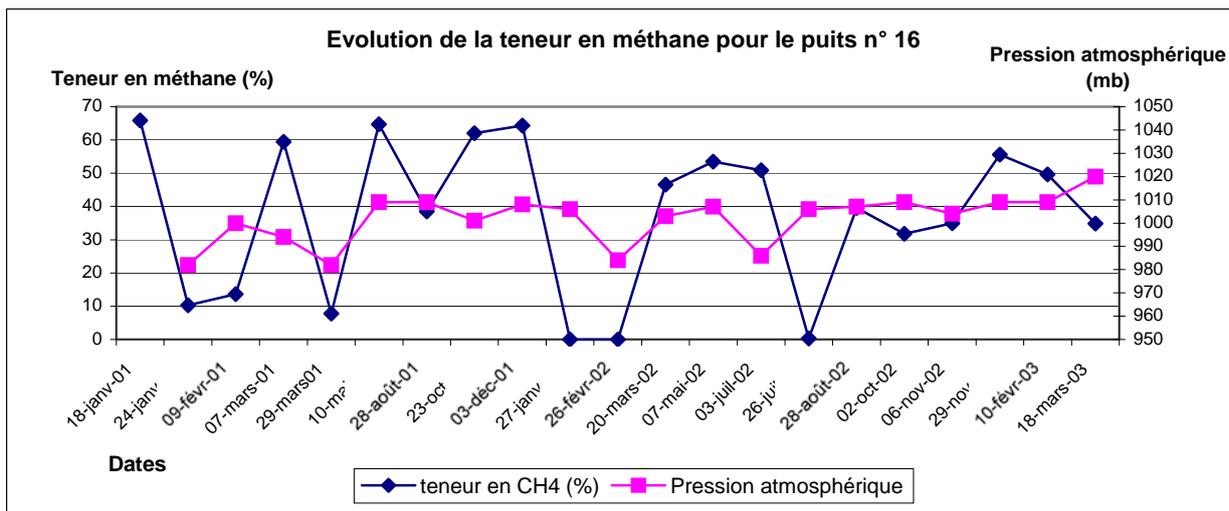
Tableau 1 : Pression atmosphérique

Sur les 19 forages réalisés, quelques-uns montrent une réponse positive. Il s'agit des puits numérotés 6, 9, 10, 11, 15, 16 et 17.

Les graphiques illustrant les teneurs observées sont repris ci-dessous pour ces 7 puits de détection.







Commentaires :

- ❑ La présence de biogaz est fortement détectée au niveau des forages 15 et 16 implantés le long du Chemin des Chauffours, à hauteur des arbres qui dépérissent. C'est déjà à ce même endroit que l'on avait observé des fuites de gaz importantes en 1994. Le puits 17 présente quant à lui des teneurs moins élevées que les deux autres.
- ❑ La réponse positive mais de moindre intensité des puits 9 , 10 et 11 forés entre le C.E.T. et la décharge UNERG montre qu'il existe également une zone assez étendue de migration du biogaz au Nord du C.E.T.
- ❑ Quant au forage n° 6, il montre une réponse majoritairement positive mais dont l'intensité est variable dans le temps. Les autres puits situés au Nord Est du site ne présentent aucun signe de dégazage.

- Au vu de toutes ces mesures, il est difficile de montrer un lien quelconque entre les teneurs en méthane, la pression atmosphérique, les conditions climatiques et les travaux du site.

Conclusions

Les nombreuses mesures réalisées depuis 2001 pointent trois zones où l'on peut observer des fuites de gaz à l'extérieur du C.E.T. Ces 3 zones sont identiques au cours du temps et aucune amélioration n'a été remarquée jusqu'à présent.

En effet, les travaux de réhabilitation ont vu la réalisation d'un réseau de dégazage réparti sur l'ensemble du site mais tant qu'il ne sera pas fonctionnel et donc ne pompera pas le biogaz produit par la masse de déchets enfouis, on est en droit à ne pas s'attendre à une amélioration sensible.

8. Conclusions

En 1994, suite à des problèmes de fuites de gaz à l'extérieur du site, le C.E.T. de Cronfestu a été fermé par décision ministérielle. L'autorisation obtenue en 1997 permettait d'exploiter le site seulement avec des déchets inertes afin de le réhabiliter définitivement.

Les aménagements et les travaux de réhabilitation ont donc débuté fin 2000 et devaient normalement être terminés pour fin 2001.

A la suite de différents retards encourus, la réhabilitation du C.E.T. de Cronfestu est actuellement sur le point de se terminer.

Les contrôles réguliers réalisés tant au niveau des piézomètres qu'au niveau des puits de détection de gaz ne montrent pas d'amélioration sensible de la situation jusqu'à présent (dégazage de méthane dans des zones bien définies).

Tant que le réseau de dégazage installé sur l'ensemble du site ne sera pas fonctionnel, aucune amélioration sensible ne sera observée au niveau des fuites de gaz à l'extérieur du C.E.T.

Aucun système de pompage et de récolte des lixiviats n'étant prévu dans le plan de réhabilitation, le contrôle des eaux souterraines devra être maintenu au minimum avec la fréquence actuelle.

La seconde campagne complète de contrôle sera envisagée dès que les travaux de réhabilitation seront terminés (estimation de la campagne : second semestre 2003). Elle permettra ainsi de mesurer l'impact de ces divers aménagements sur l'environnement proche du C.E.T.

Catherine COLLART
Attachée,
Service Déchets & SAR

Pierre DENGIS
Responsable,
Service Déchets & SAR